



Présentation brève et synthétique du compte administratif 2024 de la Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2024 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE dispose de 5 budgets : son budget principal et 4 budgets annexes qui regroupent des recettes et dépenses liées à certaines activités : l'animation touristique, l'assainissement collectif, le lotissement du Clos des sœurs et la gestion des sections de bois. Ces budgets sont divisés en sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des affaires courantes et de l'autre, la section d'investissement qui est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et concernant des actions exceptionnelles.

1. Budget Général

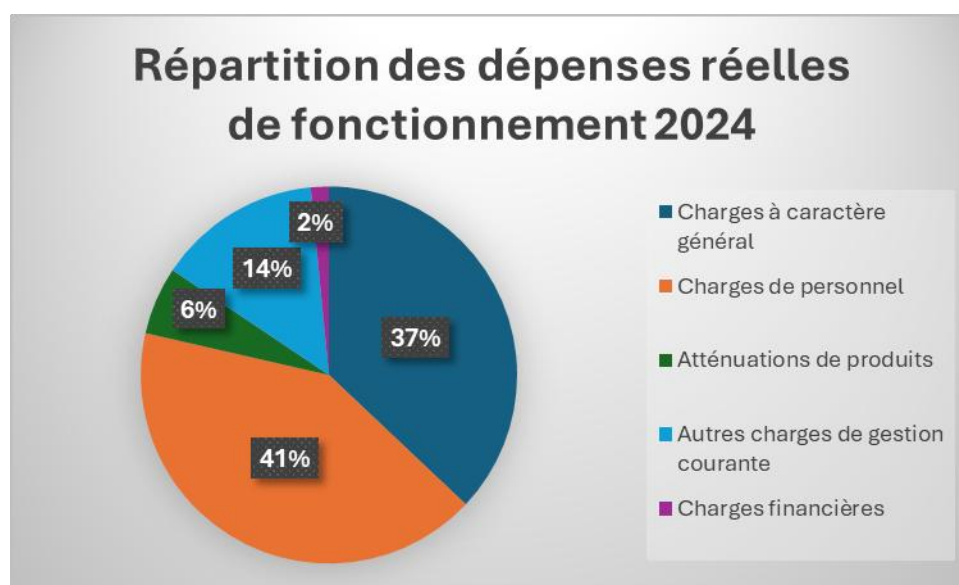
1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Dépenses

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 636 694,57€. Elles comprennent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune et sont réparties comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Achat repas cantine, électricité, combustibles, carburants, eau, entretien des bâtiments et véhicules, fournitures administratives et scolaires, assurances, locations matériels, déneigement, maintenance chaudières et informatique, frais affranchissement et télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières...	233 090,42 €
Charges de personnel	Salaires des agents titulaires et contractuels ainsi que les charges salariales et patronales + frais annexes comme la médecine du travail. La répartition par services se fait comme suit : ► Technique : 31 % ► Administratif : 34 % ► Scolaire : 11 % ► Périscolaire : 20 % ► Entretiens locaux : 4%	261 357,00 €

Atténuation de produits	Reversement à la communauté de communes pour l'exercice de différentes compétences : SPANC, SDIS, Enseignement musical, centre de loisirs...	36 560,31 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	9 793,53 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités aux élus, subventions aux associations, versements aux budgets annexes, téléassistance, contributions au Parc, à la mission locale et au cinéparc, etc.	88 513,40 €
Opérations d'ordre	Amortissements	7 354,66 €



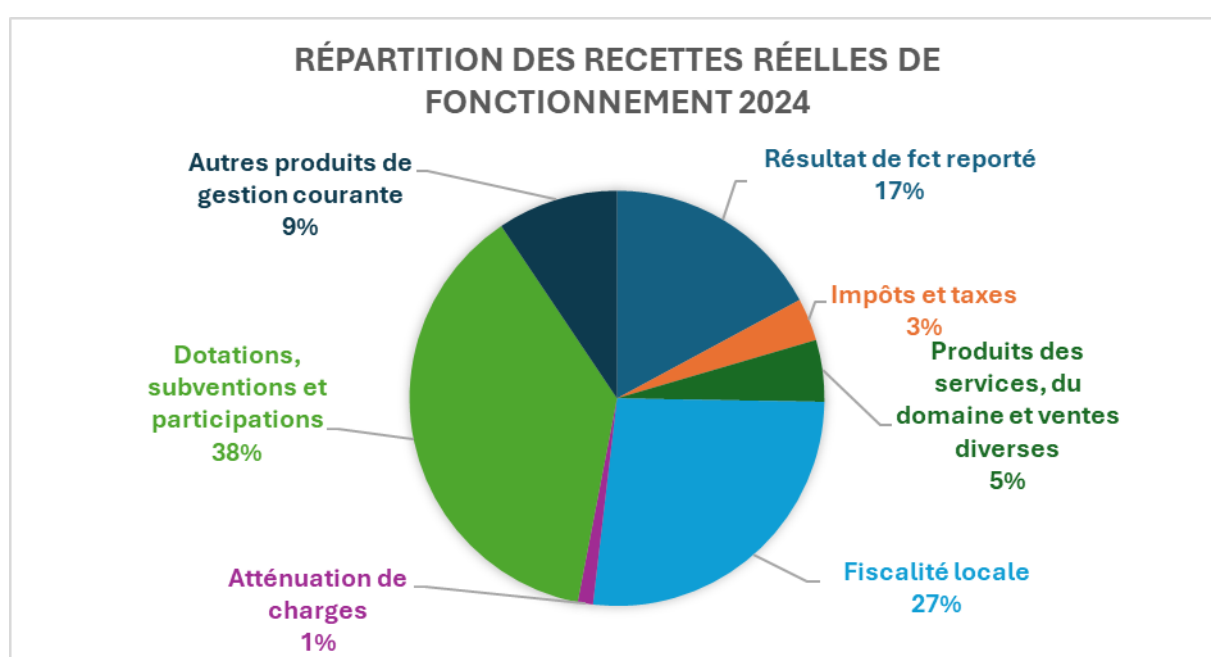
Cette année les charges à caractère général ont été très élevées (+26 % par rapport à 2023). Cela s'explique en partie par la rétrocession du bâtiment du collège à la Commune. L'impacte de cette fermeture a été évaluée en 2024 à 34 700 €. Ce montant comprend l'électricité, le fuel, les petits travaux d'entretien et les différents contrôles pour maintenir le classement de l'établissement.

1.1.2. Recettes

En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 771 668,99 € et se sont réparties comme suit :

Recettes de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants
Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2023 reporté en 2024 sur la section de fonctionnement	132 093,65 €
Atténuation de charges	Remboursement de la rémunération du personnel absent et du supplément familiale de traitement	9 150,07 €
Produits et services	Charges des logements communaux, redevance d'occupation du domaine public par les gestionnaires de réseaux, concessions dans le cimetière, cantine scolaire, mise à disposition de personnel aux budgets annexes...	37 033,98 €

Impôts et taxes	FNGIR, FPIC et Fonds départemental des droits de mutation à titres onéreux	25 643,72 €
Fiscalité locale	Impôts directs locaux	204 883,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, compensation de la TVA sur certaines dépenses 2023 de fonctionnement, versement de l'état pour la mise en place de la cantine à 1€, versement des communes alentours pour la participation à l'école primaire...	289 278,49 €
Autres produits de gestion courante	Locations des logements communaux et remboursements de l'assurance à la suite de sinistres	72 640,23 €
Produits financiers et exceptionnels	Vente d'une parcelle à Gachon, remboursements divers	945,85 €



1.2. Section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve en recettes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement 2024 se sont élevées à 279 686,24 € (dont 103 873,99 € correspondant au déficit 2023 reporté en 2024). Les principales dépenses d'investissement réalisées ont été les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts : 27 107,53 €
- Travaux de voirie : 118 447,57 €
- Changements des servomoteurs de la chaudière de la mairie : 7 074,71 €
- Travaux d'éclairage public : 2 735,47 €

- Achat de matériel : 11 836,47 € (tables pour la salle des fêtes, mobilier pour l'école, chaises de bureau ergonomiques pour le secrétariat de mairie, barnum pour ombrer la cour de l'école...)

1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 216 738,81 € et étaient composées de :

- Fonds de Compensation de la TVA : 21 994,98 €
- Subventions du département pour les travaux de voirie 2023 : 12 450 €
- Subventions de l'Etat pour les travaux de voirie 2024 : 19 608 €
- Subventions de l'Etat pour le changement de la chaudière de la mairie : 27 366,41 €
- Subventions pour l'acquisition chaises de bureau ergonomiques : 1 083,93 €

1.3. Focus sur le coût des services scolaires et périscolaire

L'école est un élément central de la vie de la Commune. Cette année, 55 élèves ont été accueillis et ont pu bénéficier de la cantine et de la garderie. Bien qu'indispensable à nos territoires ruraux, l'école et les services périscolaires représentent un coût non négligeable sur le budget.

En 2024, les dépenses liées aux affaires scolaires et périscolaires se sont élevées à 112 750,63€ et se sont composées comme suit :

Service	Objets de dépenses	Montant
Affaires scolaires	Electricité, fuel, fournitures scolaires, copieur, téléphonie, maintenances, piscine, musique, transports, acquisitions diverses, personnel	52 088,32p €
Cantine	Restes à charge du coût des repas, personnel cantine (36,5h/semaine) et suivi administratif du service	42 932,51 €
Garderie	Personnel (7h le matin et 19h le soir par semaine)	17 729,80 €

Concernant la restauration scolaire, 6 096 repas ont été servis en 2024 (coût unitaire de 5,35€). Pour chaque repas, la Commune a participé au financement à hauteur de 1,37 €, les parents à hauteur de 2,44 € et l'Etat dans le cadre de la cantine à un euro à hauteur de 1,41 €.

2. Budget animation touristique

Le budget animation touristique regroupe toutes les dépenses liées à l'animation et au tourisme dans notre commune comme les frais liés au point services, aux animations culturelles ou encore au village vacances.

2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été de 134 868,21 € et se sont réparties comme suit :

- 27 591,74 € de charges à caractère général (chauffage, électricité, fournitures administratives, fêtes et cérémonies, budget culture, frais de télécommunication...)
- 3 650,00 € de charges de personnel
- 99 626,47 € d'autres charges de gestion courante (versement à la SPL Saviloisirs et au syndicat touristique du Livradois)
- 4 000,00 € d'opérations d'ordre

Les recettes de fonctionnement de 2024 ont été de 142 114,68 €. Elles correspondent à des redevances (photocopies au point service), à des participations, subventions et dotations (de la CCAS EDF (environ 95 000 €), du CCE SNCF (8 000 €) et du budget général), à des remboursements divers ainsi qu'à la location de la salle des fêtes.

2.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 23 512,56 € et correspondent à une subvention versée pour la rénovation de deux chalets du village vacances (15 000,00 €) et au déficit d'exécution 2023 reporté en 2024.

Les recettes, d'un montant de 18 949,32 €, correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé (14 512,56 €) et au montant des amortissements de l'année.

3. Budget assainissement

Le budget assainissement regroupe toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif du bourg. Les dépenses correspondent principalement au frais d'entretien du réseau et les recettes aux redevances versées par les usagers.

3.1. Section d'exploitation

En 2024, la section d'exploitation dégage un excédent de 21 510,04 €.

Les dépenses d'exploitations sur le budget assainissement représentent 17 313,64 € et se décomposent comme suit :

- 2 300,67 € de charges à caractère général ;
- 1 971,00 € de charges de personnel ;
- 0,46 € d'autres charges de gestion courante ;
- 107,71 € de charges financières (intérêts d'emprunts) ;
- 1 537,00 € d'atténuation de produits (versement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte) ;
- 11 173,64 € d'opération d'ordre de transfert entre section.

Les recettes ont été de 38 823,68 € en 2024. Celles-ci se composent principalement des redevances d'assainissement collectif et pour modernisation des réseaux de collecte (17 886,70 €) et du résultat d'exploitation de 2023 reporté (16 200,98 €)

3.2. Section d'investissement

En 2024, des travaux de rénovation des réseaux place des Saint-Martin ont été effectués pour un montant de 5 762,00 €. Par ailleurs, les dépenses d'investissement comptabilisées correspondent au remboursement de capital d'emprunt (2 386,59€) et à des opérations d'ordres (4 736,00 €)

Les recettes d'investissement de 2024 correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements d'un montant de 11 173,64 €) et à l'excédent 2023 reporté (10 995,72 €).

4. Lotissement

Le budget lotissement, créé en 2022, a pour objectif de retracer toutes les écritures liées au lotissement le Clos des sœurs. Cette année, la seule dépense, d'un montant de 2 237,00 €, correspond au raccordement fibre du lotissement. Les autres montants enregistrés correspondent aux variations de stock.

Puisque les travaux de viabilisation sont terminés et que tous les lots ont été vendus, le budget annexe lotissement a été clôturé au 31 décembre 2024. Les excédents (2 837,24 € en fonctionnement et 7 556,55 € en investissement) seront réintégrés au budget général de la commune lors du budget primitif 2025.

5. Budget bois

A la clôture de l'exercice 2024, le budget bois était excédentaire de 49 073,30 € en fonctionnement et excédentaire de 787,39 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 677,79 € (ce qui correspond principalement au paiement des taxes foncières et aux versements à l'ONF) et les recettes à 54 751,09 € (correspondant au résultat de fonctionnement 2023 reporté et à des coupes de bois aux Fourches).

La section d'investissement du budget bois concerne le bois des Fourches. Les recettes, d'un montant de 787,39 € sont dues au solde d'exécution de la section 2023 reporté. Aucune dépense n'a été réalisée.

